



PIMACI – ATELIER PIMACI – MOBIPÔLE – 21 mars 2022

⇒ 1° cadre et schémas (Europe ↔ Fédéral ↔ Wallonie ↔ commune)

- SRM – Note FAST 2030
- Objectifs DPR Axe Mobilité et Climat
- Principe STOP
- Lien avec plans et programmes au niveau communal

⇒ Points à relever au niveau du site du futur mobipôle :

- Localisation du site potentiel pour accueillir un mobipôle : oui – non
- Propriété du foncier par la commune : oui – non
- Position du site/bâtiment sur une ligne structurante TEC et/ou SNCB : oui – non
- Approche structurante/intégrée dans le cadre d'un schéma/plan au niveau local : oui – non
- Approche structurante/intégrée dans le cadre d'un schéma/plan au niveau local : PST – PCDR - PCM – PDU -...

Les trois axes repris ci-dessous constituent la grille de cotation sur base de laquelle les dossiers PIMACI des communes seront évalués.

⇒ Evaluation de chaque investissement au niveau **Axe Stratégie** :

- ⇒ Adéquation avec le Principe STOP (+lien avec la SRM et outils planification communaux)
 - Intégration des aménagements proposés dans le réseau existant (ou à venir)
 - Inscription des aménagements de voiries dans un réseau cohérent et structuré pour les modes actifs
 - Cohérence des aménagements au niveau des lieux d'échange modaux (et entre le réseau de voiries par rapport à ces mobipôles)
 - Choix de localisation du mobipôle par rapport au réseau structurant (SNCB-TEC)

⇒ Evaluation de chaque investissement au niveau **Axe Aménagement de voirie et Sécurité routière** :

- Suivi des recommandations reprises dans la Sécurothèque => www.securotheque.be
- Adéquation des aménagements proposés en rapport avec leur environnement
- flux, cohérence schémas,...
-

⇒ Evaluation de chaque investissement au niveau **Axe Faisabilité** :

- Vérification de l'éligibilité
- Propriété des terrains
- Permis et Planning de mise en œuvre
- Solutions techniques choisies pour mener à bien les projets repris dans la Plan d'investissement
- Faisabilité technique de chaque projet/investissement